

<b>Cours</b>	PHM 6404W : Le pharmacien prescripteur 1 (1 cr.)
<b>Trimestre et dates.</b>	Été 2018; le cours se déroule du 1 <sup>er</sup> mai 2018 au 10 juillet 2018.
<b>Objectif général</b>	A la fin de ce cours, le pharmacien, dans le contexte de la loi 41, sera en mesure de prendre en charge un patient consultant à la pharmacie pour une condition mineure dans le domaine de l'infectiologie : infections urinaires chez la femme, herpès labial et muguet consécutif à l'utilisation d'inhalateur corticostéroïde. Le pharmacien pourra aussi prendre en charge un patient qui nécessite une prophylaxie de l'endocardite chez les porteurs de valve et les voyageurs nécessitant une prophylaxie pour le mal aigu des montagnes et/ou le paludisme et ceux nécessitant un auto-traitement pour la diarrhée du voyageur.
<b>Contenu</b>	Le cours est constitué de 5 unités d'apprentissages (UA) réparties comme suit : UA1 : Infection urinaire chez la femme UA2 : Santé des voyageurs UA3 : Herpès labial UA4 : Muguet consécutif à l'utilisation d'inhalateurs corticostéroïdes UA5 : Prophylaxie des endocardites chez les porteurs de valves
<b>Activités prévues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités en ligne pour consolider les apprentissages (lectures, résolution de cas, évaluations formatives).</li> <li>• Interactions via un forum de discussion pour échanger avec l'enseignant et les pairs.</li> <li>• Une séance virtuelle (WebConférence) synthèse le <b>4 juillet 2018 de 18h à 20h.</b></li> </ul>
<b>Matériel didactique</b>	Le matériel du cours est disponible sur la plate-forme de cours en ligne StudiUM.
<b>Encadrement</b>	L'encadrement est assuré par un enseignant.
<b>Évaluations</b>	10 % Participation 30% Travail noté 1 sur la santé des voyageurs à remettre le <b>8 juin 2018, 23h55</b> 60 % Examen certificatif (en milieu contrôlé, divers sites d'examen disponibles), <b>le 9 juillet 19h à 21h.</b>

Note : Un cours de 1 crédit représente 45 heures de travail pour l'apprenant (incluant les activités et les évaluations).